

Wolu-Inter-Quartiers ASBL

Avenue du Capricorne, 1A - 1200 Woluwe-Saint-Lambert

T : 02/762 39 44 – courriel : info@wiq.be

N° d'entreprise : 0452667029 – Argenta BE77 9795 4933 4142



Woluwe-Saint-Lambert, le 19/06/2020

Collège des Bourgmestre et Échevins
de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2
1200 Woluwe-Saint-Lambert

Concerne : Demande de permis d'urbanisme pour le bien situé avenue Jean-François Debecker, 35

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous faire part de nos remarques concernant ce dossier.

Avant tout, rappelons que la demande se situe à proximité d'une zone natura 2000 (à moins de 60 mètres), du site classé du Moulin de Lindekemale et ses terrains (à 20 mètres) ainsi qu'à proximité d'une zone à potentiel archéologique.

Au vu de ses éléments, il nous semble indispensable que le projet prenne en compte la biodiversité dans sa conception. Par ailleurs, sa situation en intérieur d'îlot nécessite à plus forte raison une amélioration de la biodiversité, mais également de ses qualités paysagères.

À ce titre nous déplorons le choix fait par le demandeur d'abattre plusieurs arbres sur sa parcelle. Nous souhaitons qu'il soit envisagé de les conserver. Si cela n'est pas possible, nous souhaitons que le même nombre d'arbres soit replanté sur la parcelle.

En outre, nous souhaitons que les aménagements extérieurs prennent en compte la faune locale et tentent de lui offrir des opportunités de s'y épanouir.

Ensuite, nous nous opposons à la régularisation des emplacements de stationnement en intérieur d'îlot. En effet, les circulations en intérieur d'îlot sont toujours créatrice de nuisances. Si l'accès carrossable doit malheureusement être maintenu, il doit se limiter à l'accès au garage et non à des emplacements de stationnements à ciel ouvert. La régularisation de ces emplacements ne fera qu'augmenter la circulation en intérieur d'îlot et donc les nuisances. De plus, la création de ces emplacements entraîne une imperméabilisation supplémentaire de la parcelle qui n'est pas souhaitable.

Nous ne souhaitons pas être convoqués à la réunion de concertation qui traitera de ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin,
Pour Wolu-Inter-Quartiers